

## L'électrocardiogramme

L'électrocardiogramme (ECG) est un examen qui enregistre les impulsions électriques émises par le muscle cardiaque. Il peut être réalisé chez le cardiologue de ville ou à l'hôpital.

### Comment se déroule l'examen ?

Sans danger et totalement indolore, l'électrocardiogramme ne nécessite aucune préparation. Des électrodes reliées à un appareil enregistreur sont posées sur la poitrine et aux extrémités des membres. Le cœur transmet un signal électrique grâce à ce dispositif qui est amplifié et enregistré sous forme d'un graphique sur un papier millimétré ou un écran.

### Quels résultats en attendre ?

Cet examen de base en cardiologie met en évidence les troubles du rythme ou de la conduction. Il permet de localiser des zones de souffrance cardiaque, après un infarctus par exemple. L'interprétation des résultats est immédiate.

### Quelles sont les indications ?

Un ECG est conseillé en cas de troubles du rythme, de palpitations, de douleurs thoraciques, d'étourdissement, etc. Il est également pratiqué dans le suivi de l'angine de poitrine, d'un infarctus, ou d'une insuffisance cardiaque.

### Quelles sont les contre-indications ?

Aucune. Parfois, il faut arrêter un traitement quelques jours avant l'examen car certains médicaments peuvent modifier l'aspect du tracé.

### Combien ça coûte ?

Le tarif d'un ECG simple est de 13,52 euros. Cet examen est remboursé à 70% par l'assurance maladie obligatoire s'il est réalisé en cabinet de ville. La part complémentaire est prise en charge par les mutuelles.

**Pour en savoir plus sur les examens du cœur :**

- [L'électrocardiogramme](#)
- [Le holter](#)
- [L'échographie cardiaque](#)